

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 mars 2013 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

13/03/094 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

13/03/095 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2013 et de la séance extraordinaire du 5 mars 2013.

ADOPTÉE

13/03/096 MAIRE SUPPLÉANT - DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier, pour agir à titre de Mairesse suppléante pour la période du 12 mars 2013 au 9 juillet 2013, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c.C-19).

ADOPTÉE

13/03/097 ASSISES ANNUELLES 2013 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - INSCRIPTIONS ET DÉPENSES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER Monsieur Marc Roy, maire, madame Michelle L. LeCavalier, conseillère et messieurs André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc, conseillers, à s'inscrire aux assises annuelles 2013 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal.

D'AUTORISER, sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des dépenses inhérentes auxdites assises.

ADOPTÉE

13/03/098 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » :

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant la Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

13/03/099 MANDAT – AECOM – CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE II DU SECTEUR DE LA PERDRIOLE (ZONE P-93)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme AECOM sise au 85, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3P4, pour un service d'accompagnement dans la réalisation d'un concept d'aménagement de la zone P-93 et de l'élaboration du programme de travail pour la future mise en vente de ces terrains au coût de 21 700 \$, incluant les déboursés mais excluant les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 21 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 864,58 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

13/03/100 MANDAT - ICO TECHNOLOGIES INC. - LOGICIELS TARGET 9-1-1 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « ICO Technologies Inc. », sise au 794, 5^e Rue, Bureau 111, Shawinigan, Québec, G9N 1G1, pour la fourniture de logiciels TARGET 9-1-1 « sécurité civile » et « sécurité incendie » selon l'option 4 de leur offre de service datée du 31 octobre 2012 au coût de 13 495 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 14 841,13 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense à l'exception d'un montant de 2 198,18 \$ à être financé à même une contribution de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

13/03/101 MANDAT - SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC. - JOURNÉE DE CONSOLIDATION D'ÉQUIPE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme SPB Psychologie Organisationnelle Inc. sise au 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 300, Longueuil, Québec, J4H 4E7 pour la tenue d'une journée de consolidation d'équipe et atelier de formation pour les employés cadres ayant pour l'objet « Communiquer avec impact » au coût de 4 500 \$ plus les taxes applicable, le tout conformément à leur offre de services datée du 31 janvier 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 948.88 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-454.

ADOPTÉE

13/03/102 ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUELEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement au 1^{er} avril 2013 des assurances collectives pour les employés de la Ville de L'Île-Perrot telle que présentées par « Desjardins Sécurité Financières » le tout sujet à révision.

ADOPTÉE

13/03/103 DÉMISSION - SURINTENDANT AUX TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR RENÉ FORTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Fortin au poste de « Surintendant aux travaux publics », suivant sa lettre datée du 28 février 2013.

DE VERSER à monsieur Fortin une indemnité de départ représentant 4 semaines de salaire.

DE PAYER à monsieur Fortin les vacances accumulées en 2011 et 2012, pour un total de 10 semaines.

QUE la démission est effective au 26 avril 2013 à 12h00.

ADOPTÉE

13/03/104 DÉMISSION – HORTICULTRICE - MADAME HÉLÈNE BOUCHER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Hélène Boucher au poste d' « hortultrice », suivant sa lettre datée du 4 mars 2013.

QUE la démission est effective depuis le 4 mars 2013.

ADOPTÉE

13/03/105 DÉMISSION – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE – MADAME MONIC NORMANDIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Monic Normandin au poste de « préposé à la bibliothèque » avec le statut de « salarié temporaire », suivant sa lettre datée du 19 février 2013.

QUE la démission est effective depuis le 19 février 2013.

ADOPTÉE

13/03/106 MANDAT - BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS – SERVICES JURIDIQUES EN RELATION DU TRAVAIL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Bélanger Sauvé, Avocats », sise au 5, Place Ville-Marie, Bureau 9700, à Montréal (Québec), H3B 2G2, pour des services professionnels en consultation générale sur une base de contrat annuel sur estimation (« retenir »), pour divers services juridiques en relation du travail pour l'année 2013, au coût annuel de 3000\$, le tout conformément à leur offre de service datée du 10 janvier 2013.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

ADOPTÉE

13/03/107 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 28 FÉVRIER 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 28 février 2013, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 295 946,16 \$.

ADOPTÉE

13/03/108 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la révision budgétaire 2013 telle que transmise par l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot en date du 22 janvier 2013.

ADOPTÉE

13/03/109 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-02 INV - VÉHICULES DODGE JOURNEY SE PLUS 2013

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 février 2013 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de 2 véhicules DODGE JOURNEY SE PLUS 2013 pour le service des premiers répondants au concessionnaire Excellence Chrysler Vaudreuil, sis au 115, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 5V5, au coût de 37 372 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 21 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 41 099,86 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense à l'exception d'un montant de 19 608,53 \$ à être financé à même une contribution de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

13/03/110 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-03 PUB - FOURNITURE D'UNE EMBARCATION DE SAUVETAGE SUR GLACE DE L'ANNÉE 2012 AVEC REMORQUE ET ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 14 février 2013 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture d'une embarcation de sauvetage sur glace de l'année 2012 avec remorque et équipements pour le service de sécurité incendie, à la compagnie « Équipement Incendie CMP Mayer Inc. » sise au 2250, André C. Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, au coût de 31 730 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 14 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 34 895,07 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 4 ans à compter de l'année suivant la dépense à l'exception d'un montant de 17 437,07 \$ à être financé à même une contribution de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

13/03/111 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-04 INV – BALAYAGE ET DÉSHÉRBAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 février 2013 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADJUGER le contrat pour le balayage et le désherbage de la chaussée à la compagnie Balaye-pro Inc., sise au 280, Montée de Liesse, St-Laurent, Québec, H4T 1N8, au coût de 15 900 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 12 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17486,03 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

13/03/112 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-24 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-24 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- De modifier l'article 7.1.1 relatif aux enseignes autorisées dans toutes les zones sans certificat d'autorisation
- D'ajouter l'article 7.1.11.3 relatif aux enseignes pour le service à l'auto

ADOPTÉE

13/03/113 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643 INTITULÉ : «RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADOPTER le règlement numéro 643 intitulé : « Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île.

ADOPTÉE

13/03/114 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 644 - EMPRUNT - ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 644 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics.

13/03/115 ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013 - SOUTIEN TECHNIQUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme INNOVISION+ sise au 410, boulevard Charest Est, bureau 430, Québec, Québec, G1K 8G3, pour le soutien technique dans le processus électoral en prévision de l'élection générale du 3 novembre 2013 suivant les coûts unitaires détaillés dans leur offre de services datée du 25 septembre 2012 et suivant les besoins de la présidente d'élection.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 17 000 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-10-414.

ADOPTÉE

13/03/116 MANDAT – LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS – ESTRADES POUR LE PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER Le Groupe Sports-Inter Plus, sis au 420, rue Faraday, Québec, Québec, G1N 4E5, pour la fourniture de 5 estrades en aluminium pour le parc Michel-Martin au coût de 9 785 \$ plus les taxes applicable, le tout conformément à leur soumission datée du 29 janvier 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 761.06 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

13/03/117 BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN – PARTICIPATION À UNE CAPSULE WEBTÉLÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la participation de la Ville à la capsule Webtélé « Dis-moi ce que tu lis... » présenté par les Hebdos du Suroît moyennant une contribution financière de 700 \$ plus les taxes applicables, incluant une publicité web, une publicité imprimée dans le journal local, le tournage de l'émission à la bibliothèque, et une capsule publicitaire de 30 secondes mettant en valeur le service de la bibliothèque en plus d'une présence sur les réseaux sociaux pendant un mois.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 769.83 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-497.

ADOPTÉE

13/03/118 BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - SERVICE QUÉBÉCOIS DE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE - ADHÉSION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la bibliothèque Guy-Godin adhère au Service Québécois de traitement documentaire.

QUE madame Sonya Baron soit désignée en tant que personne ressource auprès de « Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BaNQ) » et de ce fait autorisée à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente en conséquence.

QUE madame Céline Charette soit désignée à titre de personne-ressource auprès de « Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BaNQ) » pour la portion informatique.

ADOPTÉE

13/03/119 ACHAT DE DIVERS ACCESSOIRES - VÉHICULES DODGE JOURNEY SE PLUS 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie à procéder à l'achat de divers équipements et accessoires nécessaires suite à l'acquisition des deux véhicules Dodge Journey SE Plus 2013 pour les premiers répondants.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 728,06 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense à l'exception d'un montant de 6 859,91 \$ à être financé à même une contribution de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

13/03/120 MANDAT - ARÉO-FEU - HABITS DE SAUVETAGE NAUTIQUE EN EAU FROIDE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie ARÉO-FEU sise au 5205, J.-Armand Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4, pour la fourniture d'habits de sauvetage nautique en eau froide au coût de 7 159,50 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 14 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 873,66 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-220-00-526.

ADOPTÉE

13/03/121 DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – ZONE H-98 - REFUS

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement de zonage présentée par la compagnie 9182 9515 Québec Inc. (Sylvain Farand) 64 Harwood, suite 1000, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 1X3, visant à modifier la grille des usages et normes de la zone H-98 afin :

- D'ajouter le type d'implantation : jumelée
- De réduire les marges latérales; 3,5 m au lieu de 6 m
- De réduire la marge arrière : 8 m au lieu de 10 m (non conforme, il a besoin de 7 m)
- De réduire le nombre d'étage minimum à 3 au lieu de 5 étages

CONSIDÉRANT la transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 11 février 2013 pour examen et recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les terrains visés par le projet sont l'un des derniers potentiels de développement sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville en 2008, a procédé à un amendement de son plan d'urbanisme et à un règlement de concordance dans le but d'approuver un projet résidentiel avec seulement 1 bâtiment en hauteur;

CONSIDÉRANT que la réduction du nombre d'étage a pour effet d'augmenter le nombre de bâtiment sur les terrains et de créer un effet négatif sur la qualité de vie des futurs citoyens et des résidents actuels;

CONSIDÉRANT que l'empreinte au sol des bâtiments et l'espace minéralisé limitent la superficie d'espace vert;

CONSIDÉRANT que la demande de réduction des marges est similaire aux marges exigées pour les maisons unifamiliales isolées de 1 ou 2 étages;

CONSIDÉRANT que certains bâtiments sont situés à bordure même de la plaine inondable 0-20 ans et que cela a pour impact de limiter un potentiel d'aménagement en bordure de l'eau;

CONSIDÉRANT que même avec le changement de zonage le projet aura besoin de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REFUSER la demande d'amendement au règlement de zonage à l'effet de modifier la grille des usages et normes de la zone H-98.

ADOPTÉE

13/03/122 MANDAT - LE BOTTIER DU CINQ – FOURNITURE DE BOTTES ET DE SOULIERS DE TRAVAIL - 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Le Bottier du Cinq », sise au 74, rue Grande-Île, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 3M2, pour la fourniture de bottes et de souliers de travail au coût de 5 636 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 22 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 198.19 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes de vêtements dans les différents services concernés.

ADOPTÉE

13/03/123 MANDAT - LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA - ENLÈVEMENT ET ENTREPOSAGE DES DÉCORATIONS DE NOËL EXTÉRIEURES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Leblanc Illuminations Canada », sise au 1733, rue Lépine, Joliette (Québec) J6E 4B7 pour procéder à l'enlèvement et à l'entreposage des décorations de Noël extérieures au coût de 3 750 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 13 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 124,06 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-522.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 21 h 00.

13/03/124 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE